

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Nouvelle-Aquitaine

Mission Évaluation Environnementale

Comment et où adresser
vosre demande d'examen au cas par cas?
(application de l'article R.122-3 du code de l'environnement)



Le formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R15289>

Ce formulaire, en format pdf, peut être complété avec la fonction « machine à écrire ».

Pour toute demande de renseignement pour compléter votre formulaire, consulter tout d'abord la notice explicative accessible sur le même lien ci-dessus, puis vous pouvez contacter l'autorité environnementale compétente par mail à l'adresse suivante : pp.mee.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

ATTENTION : si votre projet a déjà fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas ou d'une étude d'impact, y compris en lien avec une autre procédure, il est susceptible de relever de la réglementation antérieure à la réforme de 2016. N'hésitez pas à contacter la mission évaluation environnementale en cas de doute en utilisant l'adresse mail précitée.

1 - Vous souhaitez faire une demande de cas par cas par mail, ou vous souhaitez envoyer une copie de votre dossier par mail :

Chargez le formulaire rempli et ses annexes, sur le site suivant :

<http://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr> et adressez votre envoi à cette adresse : pp.mee.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

2 - Vous souhaitez envoyer votre demande de cas par cas par courrier, ou par pli recommandé avec accusé réception :

Adressez un exemplaire du formulaire, annexes incluses, avec autant que possible une version numérique sur cd-room par exemple, à l'adresse suivante :

DREAL Nouvelle-Aquitaine
Mission Évaluation Environnementale
Cité administrative
Rue Jules Ferry
33 090 BORDEAUX Cedex

3 - Vous souhaitez déposer votre demande de cas par cas physiquement :

La MEE n'a pas de permanence physique pour réceptionner les dossiers.

Déposez un exemplaire du formulaire, annexes incluses à l'adresse suivante :

DREAL Nouvelle-Aquitaine
Accueil au rez-de-chaussée de la Cité administrative

Horaires d'ouverture :

Rue Jules Ferry
33 090 BORDEAUX Cedex

*Du Lundi au vendredi (hors jours fériés)
de 9h30 à 12h et de 14h à 17h*

AUCUN RÉCÉPISSÉ ne vous sera délivré par l'accueil de la DREAL : votre dépôt sera enregistré, puis votre dossier sera transmis à la Mission évaluation environnementale (MEE) qui émettra le récépissé ultérieurement.

Tél. : 33 (0) 5 49 55 63 63 – fax : 33 (0) 5 49 55 63 01
Adresse postale : 15 rue Arthur Ranc – CS 60539 – 86020 Poitiers CEDEX